

**NEYLIERE AVENIR
69590 POMEYS**

☎ : 04.78.48.40.33

Email : accueil@neyliere.fr

BULLETIN DE RESERVATION

A renvoyer à la Neylière avant le

		ARRIVEE	DEPART
Année	Mois	Jour Heure	Jour Heure
_____	_____		

ORGANISME :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. : **Email :**

Objet de la rencontre :

PARTICIPATION AUX FRAIS

Applicable du 1/01/16 au 31/12/16

**Frais de séjour (par personne et par jour)
applicables aux jeunes à partir de 12 ans jusqu'aux Lycéens**

Chambres de 2 à 4 lits (avec lavabo)	11.00 €
Petit déjeuner	4.00 €
Repas de midi (entrée, plat garni, fromage, dessert)	10.00 €
Repas du soir (potage, plat garni, fromage, dessert)	10.00 €
Utilisation des salles (électricité et nettoyage compris)	3.50 €
Fourniture de draps (option en plus)	5.00 €
Fourniture de linge de toilette (option en plus)	2,00 €

(Soit une journée en pension complète : 38.50 €)

RESERVATION

Nombre de participants :

Nombre de convives au repas : Midi : **Soir :**

Nombre de participants :

Nombre de convives au repas : Midi : **Soir :**

Hébergement souhaité (dans la limite des disponibilités) :

Chambres individuelles :

Chambres à 2 lits :

Chambres de 3 à 4 lits :

Salles de réunion demandées : grande (s) salle (s) pour personnes
..... salle (s) de carrefour pour personnes

T.S.V.P.

Avant engagement de notre part, nous demandons à toutes les associations souhaitant organiser des activités spirituelles ou culturelles de nous faire parvenir une copie de leurs statuts et de leur inscription au bulletin officiel des associations.

En cas de besoin, il leur sera demandé d'avoir un entretien avec le responsable de la communauté des Pères Maristes et la directrice de la maison.

→ **L'organisme demandeur en tant qu'organisateur de la rencontre est responsable de tout dégât ou accident qui serait occasionné tant au matériel, aux locaux qu'aux personnes.**

A cette fin, il lui revient de souscrire toute assurance responsabilité civile qu'il jurera nécessaire.

→ **La maison est gérée par « L'Association Neylière-Avenir ».**

Le responsable du groupe doit nominativement adhérer à l'association, ce qui lui donne le droit d'organiser ses activités et de bénéficier des services de la Neylière. L'adhésion est de 35 €.

Tout adhérent est invité à l'assemblée générale qui se tient chaque année en juin.

→ **Toutes les demandes faites par téléphone, lettre ou mail, doivent être confirmées par retour du bulletin de réservation signé et accompagné d'un chèque d'arrhes pour valider votre réservation.**

Ceci dans un délai de trois semaines à partir de la date de réception de ce document.

<u>ARRHES</u>
❖ 50% du montant de la prestation pour un séjour
<u>Chèque à l'ordre de NEYLIERE AVENIR</u>

Règlement du solde des prestations sur place.

En cas de désistement, les arrhes restent acquises à la Neylière.

Le

Signature :